

## Code du Travail *Robert m'a tuer !!!*

Pour un grand nombre d'hommes et de femmes, le nom de Robert Badinter restera attaché à l'abolition de la peine de mort et aux inombrables combats menés au titre des droits de l'Homme et aucun ne remettra en cause les luttes portées et menées avec conviction par cet homme, le respect l'emporte.

Par contre, formés à la contestation au nom de l'Indépendance, nous ne serons jamais en dévotion devant quiconque à quelque titre que ce soit. C'est donc fort de cette Liberté que les propositions faites à la Ministre du Travail en matière de Code du Travail sont à analyser.

Ce qui transparait au travers des 61 propostions, c'est le renoncement au concept majeur, base du Code du Travail actuel et source de toute la réglementation adjacente : la reconnaissance de l'inégalité ente les parties, salariat et patronat, base du lien de subordination. Ignorer ce principe, c'est construire une réglementation où les parties seraient sur un pied d'égalité et tourner le dos à plus d'un siècle de réglementation édictées aux seules fins de protéger le salarié. C'est remettre en cause les acquis d'un état de droit pour les salariés basé sur une loi protectrice. Demain, sur ces bases, seul le contrat prévaudra basé sur un équilibre des forces donc une lutte perpétuelle entre les parties à tous les niveaux.

Pour la FEETS FO, les conclusions du comité Badinter ne peuvent être à la base d'une refonte de la réglementation du travail. Au Gouvenement et aux parlementaires qui s'apprêteraient à oeuvrer en ce sens, la FEETS FO rappelle qu'effacer en droit le salarié, c'est le ramener à la servitude. Au patronat qui pourrait s'en réjouir, la FEETS FO lui assène que faute de droits, aucun devoir ne saurait être exigé.

Dans ce contexte, la FEETS FO considère qu'un appel à la grève interprofessionnelle devient un passage obligatoire pour s'opposer réellement aux mauvais coups actés ou en préparation. L'urgence pour le mouvement syndical, libre et indépendant, est de s'engager dans l'action.

Paris, le 5 février 2016

Pour tout contact : Jean Hédou - Tél. 06 85 12 74 46